



PROPOSITIONS POUR UN PROJET DE GARDE & NATIONALE & CIVIQUE

LUNDI 20 JUIN 2016

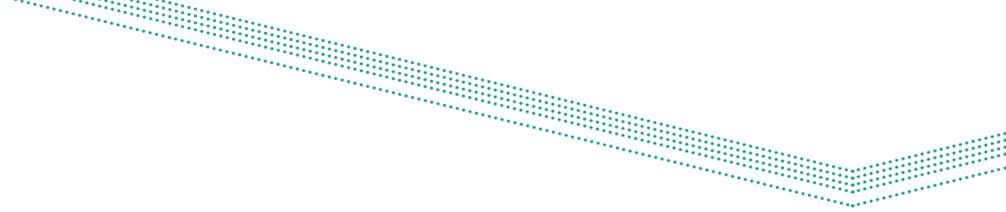
Présentées au Secrétariat National du Parti Socialiste

(Pour le groupe de travail, le rapporteur : Laurent AZOULAI)

PROPOSITIONS POUR UN PROJET DE

GARDE & NATIONALE & CIVIQUE





❖ SOMMAIRE ❖

❖ Composition du groupe de travail	5
❖ Personnalités et organisations auditionnées	7
❖ Réflexions sur un concept	10
❖ Le constat	11
❖ Les propositions	13
❖ Une montée en puissance	16
❖ Un engagement collectif	16
❖ Une proposition basée sur l'incitation et la dissuasion	18
❖ La question immobilière	19
❖ Le financement	20
❖ Conclusion	22
❖ Tableau récapitulatif	23

❖ COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL ❖

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE:

❖ **AZOULAI Laurent**

Président de la Commission Nationale des Conflits du Parti socialiste

❖ **BRAUD Maurice**

Secrétaire National du Parti socialiste chargé du pôle « *mondialisation, régulation, coopération* »

❖ **BRIDEY Jean-Jacques**

Député-Maire, membre de la commission de la défense

❖ **DRAY Julien**

Conseiller régional, membre du Bureau national du PS

❖ **DREVILLON Hervé**

Professeur d'histoire, Paris 1 Panthéon-Sorbonne

❖ **GUGLIELMI Philippe**

1^{er} Secrétaire de la fédération du PS de Seine Saint-Denis

❖ **LIENEMANN Marie-Noëlle**

Sénatrice, ancien Ministre

❖ **REBSAMEN François**

Sénateur, ancien Ministre du travail, Président de la FNESR

❖ **RECALDE Marie**

Députée, membre de la commission de la défense

❖ **RICHARD Alain**

Sénateur, membre de la commission des lois, ancien Ministre de la Défense

❖ **RIHAN-CYPEL Eduardo**

Député, membre de la commission de la défense, ancien porte-parole du Parti socialiste

❖ **ROGER Gilbert**

Sénateur, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

❖ **ROIIRON Claude**

Secrétaire nationale du PS, chargée des Droits des femmes

AINSI QUE L'EFFICACE ET ACTIVE COLLABORATION DE:

❖ **SIMON Maud**

Collaboratrice de Gilbert ROGER

ET L'AMICALE ET UTILE COMPLICITÉ DE:

❖ **BORDELOUP Michel**

Permanent du Parti Socialiste (*Service études et social*)

PERSONNALITÉS ET ORGANISATIONS AUDITIONNÉES

PERSONNALITÉS:

❖ AUGIER Florence

Secrétaire Nationale du PS à l'économie sociale et solidaire

❖ BERGOUX Patrice

ancien Préfet, en charge de la mission sur la sécurité 2015 - 2020

❖ BORD Corinne

Conseillère régionale, Vice-Présidente de Léo Lagrange

❖ CHEREQUE François

Ancien syndicaliste, Président de l'Agence du Service Civique,
Président du conseil d'administration de Terra Nova

❖ DI MEO Elsa

Secrétaire Nationale du PS en charge des associations

❖ DREVILLON Hervé

Universitaire, historien, spécialiste de la défense

❖ FERILLOT Michel

Président de l'INSUP (*organisation de formation professionnelle*)

❖ GAUTIER Louis

Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité Nationale

❖ GERARD Pascale

Secrétaire Nationale du PS à l'emploi et à la formation professionnelle

❖ GLAVANY Jean

Député, membre de la commission des affaires étrangères

❖ GUGLIELMI Philippe

Ancien officier d'active, ancien Grand-Maître du Grand-Orient de France

❖ KORSIA Haïm

Grand Rabbin de France, ancien aumônier du culte israélite des Armées et de l'École Polytechnique

❖ LADI Zaïki

Conseiller au cabinet du Premier Ministre

❖ LUCAS Benjamin

Président du Mouvement des Jeunes Socialistes

❖ VAILLANT Daniel

Député, rédacteur de la proposition de loi tendant à créer un Service Civique pour tous jeunes

ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS AUDITIONNÉES:

❖ Cabinet du Premier Ministre

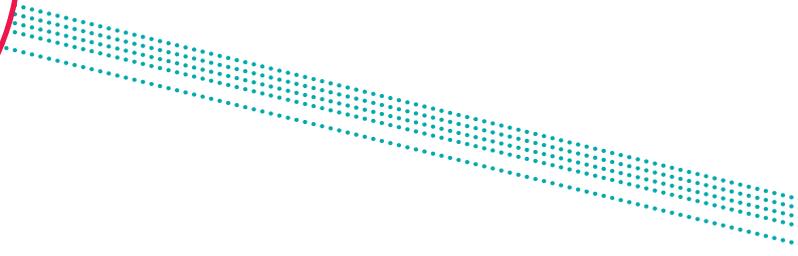
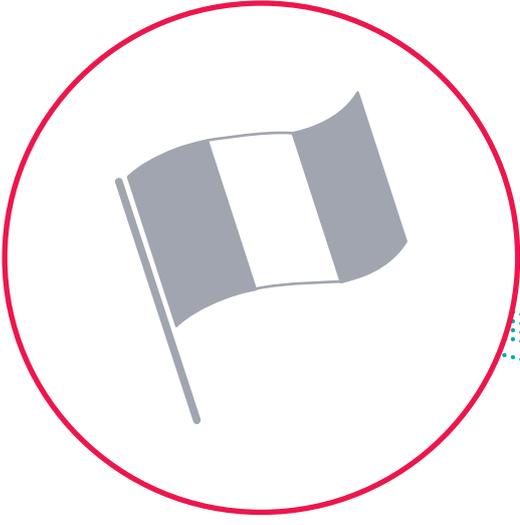
❖ Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports

❖ Mouvement des Jeunes Socialistes

❖ Agence du Service Civique

❖ Organisations de tourisme social

❖ Organisations de jeunesse populaire



GARDE & NATIONALE & CIVIQUE

VIVRE ENSEMBLE DANS LA RÉPUBLIQUE.
TEL EST L'ENJEU.

200 ans après la victoire des idées émancipatrices de la Révolution française, 100 ans après l'adoption par la France des lois sur la laïcité, 70 ans après le triomphe de la Liberté sur le nazisme, notre société se croyait durablement protégée contre la remise en cause de ses fondements républicains. Pourtant, elle se trouve aujourd'hui confrontée à un terrible défi : affronter démocratiquement les menaces que le terrorisme international fait peser sur elle mais aussi offrir à ses enfants la possibilité de vivre harmonieusement au sein de la Communauté nationale.

Ne pas prendre en compte cet enjeu, qui sera déterminant pour les prochaines années, reviendrait à abandonner à d'autres courants de pensée, moins soucieux de protéger les valeurs républicaines, le soin de porter la légitime aspiration de nos concitoyens à vivre libre, en harmonie et en paix.

Lors de la prochaine élection présidentielle en 2017, le Parti socialiste devra proposer aux Français des projets, concrets, réalistes et applicables à court terme, à même de répondre avec efficacité à leurs préoccupations quotidiennes. Parmi ces thèmes ouverts au débat, un sujet devrait bénéficier d'un assez large consensus s'il était présenté sous une forme adaptée : le principe de l'instauration d'un Service Citoyen National de conscription.

Dès le début de cette réflexion, nous avons souhaité poser cette question sous une forme innovante : la création d'une **Garde Nationale et Civique** dont l'objet consisterait à fédérer en un seul dispositif cohérent et performant, l'ensemble des dispositifs actuels liés au Service Civique, en les améliorant, les complétant et en amplifiant leur complémentarité et leur efficacité avec pour but essentiel de proposer aux jeunes des options nouvelles et dynamiques qui favoriseraient leur émancipation et l'accomplissement de leurs projets.

❖ RÉFLEXIONS SUR UN CONCEPT ❖

La République ne peut se concevoir sans équilibre. Elle doit permettre aux citoyens de se retrouver autour d'un socle commun de valeurs qui conforte la Communauté Nationale. Pour cela, et si nous partageons le diagnostic selon lequel notre société s'est progressivement déchirée entre trop de sous-ensembles sociaux, culturels et culturels de plus en plus hétérogènes, il nous revient de proposer les outils qui aideront les Français à reconstruire un destin commun.

La création d'une **Garde Nationale et Civique** peut être l'un de ces moyens. Ses principales vertus seraient multiples : répondre aux besoins de mixité (*sociale, culturelle, de genre*), servir la société, être un réservoir mobilisable en cas d'urgence et contribuer à la formation des jeunes aux grands principes de la République: Liberté, Égalité, Fraternité mais aussi Solidarité, Tolérance, Réciprocité et Respect des autres et ce, quelles que soient les appartenances sociales, culturelles et géographiques.

D'emblée, affirmons que cette proposition n'est en aucun cas l'amorce d'un retour au service militaire, tel qu'il subsistait dans les années 80. Initialement unitaire, il était devenu profondément inégalitaire et inadapté aux évolutions de la société. Il s'agit, au contraire, d'envisager la réhabilitation d'un service citoyen qui, après une première et courte période de préparation commune, comprendrait un double volet construit autour de la **protection** d'une part et de **formations civiles** d'autre part (*voir tableau récapitulatif en fin de dossier*).

Le concept de Garde Nationale et Civique (*GNC*) résume au mieux cette approche puisqu'il s'agira de contribuer, pédagogiquement, à la sortie de comportements cloisonnés, à rappeler que la France est un destin collectif et que vivre ensemble dans la République c'est également faire l'apprentissage d'expériences communes, s'ouvrir aux autres, respecter les différences et s'en enrichir. Cette proposition permettra aux jeunes gens de se consacrer à des missions d'intérêt général en mesure de favoriser leur engagement, d'aider à leur future insertion et de créer et/ou de renforcer les liens entre des personnes qui ne trouvaient plus l'occasion de se rencontrer. Les jeunes sont généreux et motivés. Depuis janvier 2015, l'engagement de nombre d'entre eux vers la Réserve militaire, dans l'armée de métier, dans les forces de police ou de gendarmerie, dans les organisations civiles et humanitaires démontre que cette démarche répond à une réalité.

La Garde Nationale et Civique sera un des moyens qui permettra d'affirmer avec force le sens que nous donnons à la République. La citoyenneté ne doit pas être considérée comme une option. Il convient dès lors de proposer à la jeunesse un projet qui la renvoie à la notion de contrat citoyen. C'est dans cet esprit que s'inscrit le concept d'une Garde Nationale et Civique, conçu comme un service national différent, aux objectifs modernes, valorisants, ouverts, émancipateurs et adaptés à la vie réelle.

Cette indispensable réflexion doit être menée par les socialistes pour leur permettre d'engager une analyse stratégique et culturelle sur le sujet de la sécurité qui n'a pas toujours constitué un fondamental de leur patrimoine idéologique. Cette nouvelle approche doit pouvoir les rassembler. Il ne s'agit pas d'un simple accommodement conjoncturel lié à la dramatique séquence que nous avons subie pendant l'année 2015. C'est une pierre apportée à la consolidation du contrat républicain.

Au-delà de cette précaution d'approche méthodologique, il faudra avoir l'humilité d'admettre que cette proposition ne sera pas une recette miracle aux maux de notre société. Elle ne résoudra pas les problèmes du travail, du logement, de la formation, de la solidarité, du civisme, de la fraternité. De même, la nécessaire mixité sociale ne se résumera pas à ce seul dispositif. Elle

doit également être prise en compte dans tous les lieux où les jeunes se rencontrent : l'école, les quartiers, le sport, le tissu associatif ... Cependant, ce projet pourra contribuer à apporter quelques réponses qui aideront les jeunes à bâtir un futur commun, tout en facilitant leur intégration grâce à un large brassage social et culturel. Le sujet de constitution d'une Garde Nationale et Civique est ambitieux. Son objet principal n'est pas de combattre le terrorisme. Cela relève de la police et de la justice. Il s'agit d'abord d'un programme pédagogique qui doit contribuer à la cohésion nationale. C'est pourquoi les missions qui seront confiées à la Garde Nationale, composante sécuritaire de la Garde Nationale et Civique ne seront qu'une partie du champ de la sécurité publique, telles que les patrouilles dans les zones urbaines très fréquentées et/ou touristiques, aux abords des gares et aéroports, centres commerciaux, écoles, lieux de cultes, voire en appui des services assurant les missions de contrôle aux frontières terrestres, aériennes ou maritimes. Apporter un soutien aux forces de l'ordre, en favorisant la formation des jeunes, serait une des réponses recherchées et contribuerait à la sécurité des Français.

❖ LE CONSTAT ❖

Lors de la période 1989 – 1995, la plupart des dirigeants politiques internationaux avaient pris acte de la fin de la guerre froide. Sur notre continent, l'accélération du processus de construction d'une Europe politique semblait signifier la disparition du risque de guerre. En conséquence, le maintien de coûteuses armées, constituées de troupes issues de la conscription, ne trouvait plus de justification. Et ce fut un consensus gauche / droite !

Cependant, au-delà de sa dimension opérationnelle, **l'abandon de la conscription a eu des conséquences sociales et sociologiques non négligeables :**

- ▶ Il a amoindri le brassage de populations diverses,
- ▶ Il a effacé le grand recensement social, éducatif et culturel,
- ▶ Il n'a plus permis, à ceux qui étaient en manque de repères hiérarchiques, de comprendre la structuration d'une société, ni la nécessaire prééminence du collectif sur l'individuel,
- ▶ Il a supprimé l'accès à certaines carrières professionnelles,
- ▶ Il a affaibli la notion de service rendu à la nation, perçue comme une entité abstraite qui distribue mais à laquelle on ne rend rien,
- ▶ Il a abîmé la relation nation / individu,
- ▶ Il a provoqué un appauvrissement de nombreux territoires touchés par la désaffectation des sites militaires.

C'est au nom de la disparition du risque de guerre que l'on a reformaté à la baisse nos effectifs de défense. Dans un souci de cohérence, on pourrait considérer que les récents attentats et les menaces proférées à l'encontre de nos démocraties, « cette guerre longue et dure » qu'il faut désormais déclarer aux terroristes, selon l'expression du Président de la République, devraient nous amener à réfléchir à la constitution d'une nouvelle forme de mobilisation populaire. Elle aurait une vocation civique et sa mission s'inscrirait dans le cadre d'une action sociale et humanitaire qui accompagnerait les grandes institutions civiles. Elle serait aussi formatrice et complémentaire des missions de notre armée de métier, de la police nationale et de la gendarmerie actuellement mobilisées jusqu'à la limite de leurs moyens.

Les différents dispositifs actuellement proposés aux jeunes gens, (*le Service Civique, la réserve opérationnelle, la réserve citoyenne, le service militaire volontaire, le service militaire adapté, la journée de défense citoyenne*) représentent une partie de la réponse nécessaire mais constituent un paysage morcelé, qui les rend difficilement lisibles. Les responsables politiques n'ont pas suffisamment assuré leur promotion. Dès lors, leur cohérence n'apparaît pas et chaque proposition de réforme ou d'adaptation, semble encore complexifier ces démarches d'engagement citoyen. Leur réunification devrait les rendre complémentaires, dans une démarche vertueuse promouvant le service général de la nation. Ce sera notamment une des missions qui sera poursuivie par le Haut-Commissariat de l'Engagement créé récemment.

De ce constat global, émerge la volonté de mettre en place un cadre qui permettrait à chaque jeune citoyen de donner un peu de son temps à la communauté au nom des valeurs du pacte social. En effet, de sa naissance à la fin de sa scolarité, tout enfant bénéficie de droits, chèrement acquis grâce aux luttes sociales (santé, éducation, protection sociale), qui n'existent que parce que la République a su organiser la solidarité. Ce ne sera donc pas un sacrifice mais un juste retour que chaque jeune citoyen consacre une courte période à servir son pays, d'autant que cette mission contribuera également à sa propre formation et à son émancipation, lui permettant ainsi de réaliser quelques uns de ses projets.

C'est délibérément que l'expression **Garde Nationale et Civique** a été proposée. La Garde Nationale a laissé dans l'histoire de France un souvenir contrasté, selon les périodes. Tantôt populaire, tantôt bourgeoise, elle est d'abord née avec la Révolution française, le 14 juillet 1789, lorsque la Municipalité de Paris l'a créée pour défendre la Révolution contre l'armée du Roi. Elle est devenue «armée du peuple résistant et révolutionnaire» lors de la Commune en 1871 et défendra le peuple contre les Versaillais. C'est un fort symbole pour la gauche. A l'expression Garde Nationale est adjoint le terme Civique qui renforce le périmètre républicain du projet.

Le Président de la République et le Premier Secrétaire du Parti Socialiste ont publiquement exprimé leur intérêt pour ce projet en donnant quelques pistes de réflexion qui correspondent assez bien à notre approche :

- ▶ Pour le Président de la République, « la Garde Nationale assurerait en permanence la protection de nos concitoyens » (*vœux aux armées*),
- ▶ Pour Jean-Christophe Cambadélis, « la Garde Nationale mobiliserait les réserves des forces armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale en les unifiant dans un dispositif unique » (*vœux à la presse*).

❖ LES PROPOSITIONS ❖

À l'issue des différentes rencontres et auditions, le groupe de travail propose un projet qui se construirait autour du Service Civique qui devra être renforcé, amplifié et qui aura vocation à devenir universel. Nous proposons la réhabilitation d'une forme de service citoyen grâce à un dispositif qui comprendrait un volet « **service et protection** » et un volet « **civil** » dont nous allons préciser les missions, professionnaliser le fonctionnement et orienter les modalités en insistant, notamment, sur les nécessaires passerelles qui devront être établies avec la société civile.

Ce projet s'adresse à l'ensemble de la jeunesse, filles et garçons, âgés de 18 à 25 ans, Français et étrangers. **Il comprendrait deux aspects :**

- ▶ Un **Service Protection**, plutôt orienté vers des formations de sécurité intérieure qui intégrerait la Garde Nationale, première étape d'une possible professionnalisation vers les métiers de la défense.
- ▶ Un **Service Civil** qui permettrait un engagement humanitaire, social, sanitaire et éducatif ouvrant ainsi la porte à différentes formations qualifiantes.

La durée de la période effectuée serait de 8 mois, pour un système conçu de la façon suivante :

- ▶ 1 mois consacré à une formation commune (*obligatoirement effectué à 18 ans*) obligatoire,
- ▶ 7 mois de spécialisation à option (*à effectuer, à la libre appréciation du jeune entre 18 et 25 ans*) sur la base du volontariat.

Au-delà de la nécessaire mixité sociale et culturelle, la mixité de genre sera un élément fondamental dans l'esprit d'une logique universelle. Les modalités de mise en œuvre de la mixité filles / garçons et de la mixité sociale exigent des clarifications nécessaires en termes de respect, de tolérance, de laïcité et de la place des pratiques religieuses. L'armée et la gendarmerie, à ce titre, disposent d'une longue et solide pratique qui a fait ses preuves. Il faudra s'appuyer sur leur expérience qui semble assez bien maîtrisée. L'encadrement constitué par des professionnels et des officiers de réserve est un gage de stabilité et de neutralité politique.

Le projet repose sur 3 principes :

- ▶ Universaliser le Service Civique,
- ▶ Organiser une Garde Nationale à partir de la Réserve,
- ▶ Organiser des passerelles entre le Service Civique et la Garde Nationale.

❖ 1. Universaliser le Service Civique

Il concernerait, à terme, toute une classe d'âge (*800 000 jeunes, garçons et filles / an*). Il aurait pour objet de favoriser un indispensable brassage social. Les jeunes concernés seraient âgés de 18 à 25 ans, avec une préférence marquée pour un accès au service civique, en fonction des situations scolaires, dès 18 ans, soit l'âge de la majorité civique.

La première année, un objectif de 350 000 jeunes, soit 2/5 d'une classe d'âge, garçons et filles, serait une première étape vers l'universalité, objectif à atteindre sur une période de 5 ans, soit une mandature. Cela suppose, qu'au-delà du caractère nécessairement attractif que devront avoir les missions, il faudra mettre en place un certain nombre de leviers à la fois incitatifs mais aussi contraignants que nous détaillerons ci-après.

❖ 2. Construire une Garde Nationale à partir de la Réserve Opérationnelle

Le projet de Garde Nationale vise deux objectifs principaux :

A/ Soulager les forces de défense et de sécurité de missions qui les accaparent et les détournent de leur cœur de métier,

B/ Restaurer l'idée d'une participation citoyenne à la politique de défense et de sécurité (y compris la sécurité civile).

L'organisation de la Garde Nationale doit permettre de satisfaire ces deux objectifs, civique et opérationnel, en amalgamant des personnels de statuts différents : volontaires, jeunes du service civique, professionnels, réservistes. Les uns garantissent l'ouverture sur la société civile, les autres, par leur statut professionnel, présentent des garanties d'efficacité opérationnelle. La constitution d'une telle force permettrait également de dépasser l'éventuel débat sur le caractère « liberticide de la politique sécuritaire » en l'articulant à l'idée de participation citoyenne. La Garde Nationale aurait ainsi une mission de soutien (y compris logistique) aux forces de défense et de sécurité, de protection civile, d'intervention en cas de catastrophe naturelle, de surveillance de points sensibles (incluant les gardes statiques dont l'armée pourrait ainsi être déchargée), ...

La Garde Nationale serait d'abord constituée à partir de la réserve opérationnelle actuellement constituée de 56 000 réservistes (21 000 anciens militaires et 35 000 personnels issus de la société civile), dont une partie (environ 30 000) formerait l'ossature de la Garde Nationale. L'autre partie (26 000 dans l'hypothèse d'un maintien des effectifs actuels ou plus, dans l'hypothèse d'un renforcement de la réserve) continuerait à effectuer les missions actuelles, qui sont identiques à celles de l'armée de métier (OPEX, opérations sur le territoire national).

Outre ces 30 000 réservistes, la Garde Nationale serait encadrée par environ 5 000 militaires, policiers, pompiers professionnels, et les 200 000 pompiers « volontaires » mobilisés sur l'ensemble du territoire. À ce sujet, l'organisation et le fonctionnement des services d'incendie et de secours « volontaires » pourraient ainsi servir de boîte à « idées » pour le projet de la Garde Nationale et Civique (volontariat, vacations, permanences, emploi dans la vie civile et disponibilité pour les missions de secours, ...). Cet environnement humain et compétent lui conférerait une réelle stabilité. Ainsi constituée (30 000 réservistes + 5 000 cadres), la Garde Nationale accueillerait environ 30 000 jeunes effectuant leur service civique en tant qu'**auxiliaires** de la Garde Nationale pour des missions n'impliquant pas le port d'armes.

À l'issue de ce service en tant qu'auxiliaires, certains (environ 20 000) pourront s'engager pour des contrats rémunérés de 1 à 3 ans en tant que volontaires de la Garde Nationale. Dûment formés, ces volontaires pourraient être armés. À l'issue de ce contrat, ceux qui le souhaiteraient pourraient être intégrés dans les forces (armée ou police) en conservant leur grade et le bénéfice de l'ancienneté accumulée pendant le service dans la Garde Nationale. Dans tous les cas, à l'issue de leur période, ils rejoindront les effectifs des réservistes.

Ainsi la Garde Nationale aurait comme effectif total (militaires + civils) :

- ▶ 30 000 réservistes (armés),
- ▶ 20 000 volontaires issus du Service Protection, sous contrat (armés),
- ▶ 30 000 auxiliaires du Service Protection (non armés),
- ▶ 5 000 cadres professionnels.

Dans l'aspect sécuritaire du Service Protection, il conviendra de trouver les articulations nécessaires avec les missions de l'armée de métier dont l'excellence demeure, aujourd'hui, essentiellement tournée vers les opérations extérieures en appui du rôle diplomatique de la France.

Les missions de la Garde Nationale et Civique seront organisées selon un principe de subsidiarité en distinguant trois types de missions :

- ▶ **Les missions propres** à la Garde Nationale et Civique assurée de façon autonome,
- ▶ **Les missions de soutien** aux forces de défense et de sécurité, auxquelles une partie des Auxiliaires de la GNC serait intégrée (les volontaires de la GNC seront affectés aux missions spécifiques de la GNC pour ne pas être confondus avec les volontaires de l'armée). Dans ce cas, la GNC agirait en tant que réserve mise à la disposition de la police, de l'armée, des pompiers ou de la gendarmerie.
- ▶ **Les missions de mainforte** où la GNC serait déployée en tant que telle, mais en appui des forces de défense et de sécurité et sous leur contrôle opérationnel. La GNC serait alors une force concourante.

❖ 3. Organiser des passerelles entre le service civique et la Garde Nationale

Comme il a été indiqué précédemment, la durée de ce service civique serait de huit mois (1+7), socle minimum nécessaire à l'indispensable brassage social. Cette période sera organisée de la façon suivante :

A/ Le premier mois de formation civique théorique serait consacré à une formation élargie qui intégrerait des informations civiques où seront rappelés les fondamentaux de notre société, les valeurs de la République, la laïcité, le civisme, l'égalité entre homme et femmes, le respect des autres et de soi et quelques règles élémentaires d'hygiène de vie pour lutter contre les maladies et addictions. Des formations de culture générale et de cours de vie pratique seront aussi dispensées. Cette période sera aussi l'occasion de bénéficier de stages d'initiation pratique dans les domaines tels que le secourisme, la sécurité civile, les missions de sécurité intérieure, la restauration du patrimoine, la préservation de l'environnement, l'éducation, la santé, l'action humanitaire, ...

B/ Les sept mois suivants seront utilisés, au choix des jeunes, autour de deux modules distincts :

- ▶ **Approfondissement de la formation « protection ».** Il s'agira d'une mission d'auxiliaire dans la Garde Nationale impliquant des missions de soutien logistique, de secours sur site et de sécurité intérieure, encadrées par des militaires, des policiers et des pompiers. Le port d'arme pour les jeunes citoyens sera prohibé au cours de cette période.
- ▶ **Initiation aux missions à dimension sociale, éducative, environnementale.** Cette période sera consacrée à des missions de caractère civil comprenant quatre grands choix : l'aide aux secours, le secteur environnemental, le secteur social et solidarité et le secteur éducatif, en France comme à l'étranger (*Europe, Coopération, ...*).

Dès leur incorporation, et au terme de ce premier mois de formation commune, les jeunes gens émettront des vœux d'orientation pour les missions à accomplir lors de la seconde partie de leur engagement (7 mois). Ils seront, le plus souvent possible, pilotés vers l'un des pôles d'intérêt qu'ils auront choisis, condition essentielle pour obtenir leur adhésion à ce projet.

Les jeunes de nationalité étrangère, résidant en France, pourront participer à ce projet sur la base du volontariat. Ils seront conviés à s'y conformer s'ils entendent séjourner durablement dans notre pays. Pour les jeunes étrangers, s'engager volontairement dans la Garde Nationale et Civique sera considéré comme un atout et constituera une accélération positive en cas de démarche qui serait faite en vue d'acquérir la nationalité française.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE

Pour bâtir une sensibilisation progressive, pour toucher **tous** les jeunes lycéens (*ce qui ne sera pas le cas de la GNC, initialement conçue sur le principe du volontariat*) et les préparer aux principes de la future Garde Nationale et Civique qui leur sera proposée à partir de 18 ans, sera mis en place, un processus progressif de sensibilisation. Il s'agit, notamment, de s'adresser aux jeunes en situation de décrochage scolaire et social, sans diplôme ni formation et, pour 100 000 d'entre eux, inaptes au déchiffrement à l'écriture ! C'est pourquoi des démarches de pré-information sur la Garde Nationale et Civique devront intervenir très en amont du seuil des 18 ans.

Ainsi seraient organisées une première journée d'information générale dès la classe de cinquième (*≈ 11/13 ans*), une autre en classe de seconde (*≈ 14/16 ans*), puis une séquence de sensibilisation et de formation théorique d'une semaine (*5 jours réels*), au sein des établissements scolaires. Durant ces courtes périodes, seront proposés des modules de formation touchant, notamment, aux principes fondateurs de la République, à la laïcité, au civisme, au respect des règles. Seront également dispensées des formations dans des domaines tels que l'hygiène de vie, la lutte contre le SIDA, les MST, l'alcool, le tabac, la drogue, ainsi que des initiations aux formations de secours et d'aide sociale.

Ces dispositifs, spécifiquement consacrés aux jeunes lycéens seront complémentaires des actuelles sensibilisations dispensées par les enseignants dans le cadre de l'EMC (*Éducation Morale et Civique*) et des informations concernant les addictions et la toxicomanie. Malheureusement, ces périodes sont actuellement trop souvent utilisées pour le rattrapage des cours. Cette volonté d'inscrire, dans l'école, un temps réel tourné vers la vie sociale sera mis en place dans le cadre d'une concertation avec les chefs d'établissement et l'Éducation Nationale dans la mesure où il faudra s'assurer de la totale coopération des enseignants et de l'encadrement administratif pour que ce projet soit accepté et efficace.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF

La démarche de la Garde Nationale et Civique ne peut être que progressive pour des raisons organisationnelles, matérielles et financières. L'ensemble des partenaires publics (*État, régions, collectivités locales*), privés (*entreprises, associations*) et les organismes de formation et de validation devront être associés pour s'engager dans ce processus. Prenant en compte le retour d'expérience de l'actuel Service Civique, et pour des raisons d'efficacité et de cohérence opérationnelle, la partie du Service Civique comprenant des missions civiles, devra bénéficier d'un engagement net et puissant de l'État, des différents ministères concernés, des collectivités locales et d'un important encadrement associatif. Il portera sur l'accès à la citoyenneté et devra s'inscrire dans le cadre «des services rendus à la nation», définition même du service public. C'est à ce titre que les agents de l'État et des collectivités locales devront se considérer comme des acteurs/tuteurs pour aider et encadrer les jeunes concernés. La Garde Nationale et Civique ne se substituera pas à l'emploi mais remplira une mission répondant à un besoin de confort des usagers, auquel le salariat ne peut pas répondre.

Chacune des 13 nouvelles grandes régions administratives pourrait disposer de centres de formation, harmonieusement répartis, sur la base de critères suivants :

- ▶ **Un centre civique consacré à la formation et à l'apprentissage aux secours**, en lien avec la Croix Rouge, de la Protection civile, des services hospitaliers ... *(apprentissage des interventions sur sites, aide aux premiers secours en cas de catastrophes, soutien aux services médicaux, MNS en été, ...)*
- ▶ **Un centre civique consacré à la formation et à la protection de la nature** en lien avec les pompiers, et services tels que l'INRA, des établissements agricoles ... *(débroussaillage des forêts, dépollution de sites en cas d'accident écologique, entretien des parcs nationaux et forêts, travaux de prévention, ...)*
- ▶ **Un centre civique consacré à la solidarité**, en lien avec les services sociaux des villes, des départements et des régions, DDASS, ... *(accompagnement des personnes fragilisées, âgées et/ou handicapées, gestion des canicules et des grands froids, ...)*,
- ▶ **Un centre civique consacré à l'éducation, au sport et à la formation**, en lien avec les services éducatifs locaux *(rectorat, association d'éducation populaire, ...)* et les fédérations sportives pour assurer un complément d'encadrement pédagogique.

Pour information, l'actuelle répartition des effectifs au sein du Service Civique est la suivante :

- ▶ 25,5 % dans le secteur de la solidarité,
- ▶ 19,8 % dans le secteur éducatif,
- ▶ 17,5 % dans le secteur culture et loisir,
- ▶ 13,5 % dans le secteur du sport,
- ▶ 9,5 % dans le secteur environnement,
- ▶ 7,5 % dans le secteur de la mémoire et de la citoyenneté.

Pour chacune des quatre options, citées plus haut, les grandes associations et organisations locales et/ou régionales, reconnues pour leurs compétences, qui interviennent sur les sujets concernés, pourraient également être partenaires, ce qui faciliterait les échanges, permettrait des complémentarités et ferait naître des engagements. Ce lien social éviterait également le risque de cloisonnement des jeunes gens.

Le sujet majeur de l'encadrement des jeunes sera pris en compte globalement. Il est assez clairement défini pour les missions identifiées telles que celles qui ont trait à la sécurité, au social, à l'environnement et à l'éducation puisque les ressources humaines sont identifiées. Pour autant, le changement de format du système et la montée en puissance du programme vers l'universalité vont nécessiter une mobilisation effective de toutes les compétences et de toutes les énergies. C'est, notamment, à ce titre que les volontaires de la réserve citoyenne seront mobilisés, notamment dans les domaines où ils sont le plus nombreux *(défense et éducation nationale)*.

UNE PROPOSITION BASÉE SUR L'INCITATION ET LA DISSUASION

Cette période de formation devra être utile à la collectivité pour favoriser des missions d'intérêt général et valorisante pour les jeunes citoyens qui se seront engagés. Ils bénéficieront de la couverture sociale et la période effectuée sera comptabilisée pour les droits à la retraite. Sera proposée une reconnaissance de la valorisation des parcours, scolaire et/ou universitaire. Des contrats de mission seront mis en place et une indemnité contractuelle ($\approx 500\text{€}$) sera versée à l'instar de celle existant, actuellement, dans le cadre du Service Civique. A contrario, et dans le cas où la Garde Nationale et Civique deviendrait obligatoire, en fin de mandat, les jeunes qui n'effectueraient pas cette période seraient dans l'impossibilité d'accéder à la fonction publique et à certaines autres fonctions liées au fonctionnement de l'État.

Comme l'unification des nombreuses initiatives placées actuellement sous l'égide du Service Civique semble indispensable, il conviendra également de réfléchir à une harmonisation des dispositifs qui contribuent à la formation des jeunes et à la valorisation des compétences acquises. Le principe de validation des missions pour la période des 8 mois est un des points essentiels pour la réussite de ce projet. Cela suppose qu'il faudra, parfois, savoir sortir des statuts et cadres existants qui renvoient trop souvent à des périodes de formation supérieures à un an. Il faudra innover, dans un cadre législatif spécifique complémentaire, pour mettre en place des systèmes de qualification ayant à la fois la souplesse nécessaire et l'efficacité indispensable pour une pédagogie de la réussite.

La validation de cette période devra être incitative et pourrait s'exprimer de différentes façons :

En premier lieu, pourraient être proposés des modules de valorisation qualifiante et des titres nationaux prendraient en compte la réalité des missions effectuées par les jeunes volontaires. Ces certifications estampillées « **GNC** » s'adresseraient effectivement et concrètement à tous les jeunes ayant effectué ces missions et seraient délivrées comme diplôme d'État sur la base des aptitudes qui aurait été mises en œuvre dans l'exercice des activités exercées. Ceci permettrait également d'établir un lien ultérieur avec de futures formations professionnelles. Ces modules seraient enregistrés auprès du RNCP (*Répertoire National des Certifications Professionnelles*) et auraient une valeur équivalente aux actuelles Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et/ou Validation des Acquis Professionnels (VAP) et s'inscriraient en complément des EPIDE, PSAD et autres dispositifs actuels.

Par ailleurs, d'autres possibilités pourraient être proposées selon le schéma suivant :

- ▶ Pour les jeunes qui poursuivent un parcours universitaire, des crédits ECTS seraient attribués pour la poursuite de leurs études,
- ▶ Cette période permettrait également d'envisager la réintroduction, dans un cursus scolaire (bac pro, CAP, BEP) et/ou de la formation professionnelle, de certains « décrocheurs », ce qui pourrait constituer une seconde chance proposée à ceux qui sont sortis du système scolaire sans qualification. Cette option serait travaillée en liaison avec les formations continues au sein du système scolaire et les missions locales (compétence régionale pour la formation professionnelle).

Ce dispositif ne sera pas une formation, processus qui requiert des conditions très particulières en terme de durée et de validation, mais sera présenté comme la validation d'un cursus qui enrichira un CV et qui permettra d'obtenir l'inscription de la période dans un livret (Compte Personnel d'Activité – CPA), une attestation de Service Civique qui valorisera une présentation dans le cadre d'entretien d'embauche et qui permettra à un tuteur de poursuivre le partenariat à l'issue de la mission.

Dans tous les cas cette période devra être considérée comme un cycle qui aura comme double mérite de valider un cursus et de permettre l'accès à des financements ad'hoc. Par ailleurs, on pourrait envisager que certaines professions spécialisées emploient prioritairement des jeunes ayant accompli cette période dans le domaine de la protection, et ayant acquis le diplôme de validation en matière de sécurité (*transports de fonds, gardes du corps, sécurité, surveillance de sites, ...*).

Les jeunes qui auraient choisi l'auxiliarat à la Garde Nationale de la branche protection (*sous encadrement militaire, policier, pompier*) pourrait accéder au processus d'engagement d'1 à 3 ans, sous forme contractuelle, dans la Garde Nationale. Ce n'est qu'à cette étape que se poserait la question du port d'arme.

❖ LA QUESTION IMMOBILIÈRE ❖

Elle doit être examinée avec une grande attention. Des précautions s'imposent en raison des contraintes financières de l'hébergement liées aux réhabilitations immobilières. Les mises aux normes de certains équipements sont très contraignantes. Il ressort de cette réflexion que la solution n'est pas unique et qu'elle doit être recherchée dans le cadre d'une multiplicité de propositions qui, chacune à son niveau, contribuera à apporter une réponse qui crédibilisera la démarche globale.

Sur une base d'accueil estimée à 350000 jeunes, il convient de réaffirmer la nécessité d'organiser un hébergement partiel dans le cadre d'une juste répartition géographique dans les 100 départements pour que l'implantation soit la plus proche des sites où les jeunes gens exerceront leurs activités (*environnement, social, éducatif, ...*). Ce principe permet de relativiser les données chiffrées qui porteraient ainsi le besoin d'accueil à environ 300 jeunes pour un mois par département, moyenne à moduler selon les configurations locales. Il apparaît nécessaire que, pendant la première période du mois de formation commune, les jeunes soient hébergés. Pour la période des 7 mois suivants, cette option pourrait devenir facultative, en fonction des missions. Cependant, en aucun cas, le problème du logement ne devra être un obstacle pour l'accès à la GNC. En revanche, il faudra prévoir des locaux pour la Garde Nationale et se poser la question de son caractère territorial.

Après un examen informel, au-delà des quelques « casernes » qui pourraient encore accueillir les jeunes, devraient également être sollicités les établissements d'hébergement appartenant aux organisations d'éducation populaire et de tourisme social. Un contrat partenarial de formation les associerait à la réalisation du projet, ce qui permettrait d'optimiser l'utilisation permanente de leurs équipements et de bénéficier du soutien de leurs formateurs en année complète.

Par ailleurs, et selon une première expertise, il apparaît que bon nombre de casernes restées patrimoine de l'armée sont, le plus souvent, peu utilisables en l'état. Il en est de même de certains sites industriels désaffectés. Un plan général de réhabilitation pourrait être proposé, en partenariat avec les entreprises locales pour une remise en état opérationnel. Ce projet pourrait être un élément de lutte contre les logiques de relégation ou de déclassement des zones rurales et semi rurales et être considéré comme partie du cycle de formation des jeunes. Pour réaliser cet objectif, il faudrait impliquer les acteurs économiques locaux. Serait mis en place, sous la forme d'un contrat de développement, un projet de réhabilitation qui

associerait les artisans et les entreprises locales qui bénéficieraient alors de compensations fiscales significatives. Les jeunes volontaires de la GNC, associés aux professionnels locaux, réhabiliteraient le patrimoine local dans un processus vertueux qui leur apporterait, en contrepartie, une formation professionnelle qualifiante et reconnue.

Enfin, certains coûts de rénovation plus significatifs (*à évaluer*) pourraient être traités, avec des groupes de BTP régionaux et/ou nationaux, sur un mode partenarial, à travers le développement de financements originaux tels les Partenariats Publics Privés sur une période plus longue, même si cette proposition mérite un approfondissement.

Pour éviter les dérives d'une mauvaise insertion dans le tissu local, il sera utile d'encourager les répartitions géographiques équilibrées :

- ▶ Les auxiliaires peuvent être recrutés localement, ce qui évite d'avoir à les héberger, tandis que les volontaires peuvent être affectés à la faveur d'un mouvement national. Bénéficiant d'une rémunération, ces derniers pourront trouver des solutions individuelles de logement.
- ▶ Une même mixité pourra être observée pour les cadres : les officiers de réserve pourront être recrutés localement, tandis que les professionnels seront soumis à un mouvement national (*comme les militaires et les policiers actuellement*).

❖ LE FINANCEMENT ❖

Le budget de l'État, tout ce qui relève de la formation de l'économie sociale et solidaire, le monde associatif, les collectivités territoriales et enfin les fonds européens seront mobilisés et associés à cet effort. Une estimation sera présentée en fonction des options proposées.

Le coût global d'une telle proposition (*≈ 2 à 3 Mrds € selon les options choisies*) ne doit pas être approché exclusivement en termes de coûts budgétaires mais doit être aussi relativisé dans un contexte global qui générera des «économies sociales et culturelles» non négligeables. Il faut rappeler, par ailleurs, que le projet de Garde Nationale et Civique intégrera le service civique et, qu'à ce titre, il faudra mutualiser les budgets. Il en est de même pour la Garantie Jeunes prévue par la loi EL KOMRI.

Il est important de ne pas négliger la dimension européenne et universelle de l'opération. Les fonds européens seront mis à contribution puisque seront associés les jeunes européens qui bénéficieront d'une formation qualifiante. À ce titre, le programme ERASMUS pourra contribuer au financement du projet grâce à des échanges européens qui pourraient être envisagés, sans obligation de réciprocité. Cette démarche globale se veut émancipatrice. Elle ne saurait donc cautionner, à fortiori conforter une logique de repli. La France est une puissance en Europe et dans le monde. La République doit donc parler le langage de l'intégration européenne et de l'universel.

Ces différents coûts devront être évalués précisément et feront l'objet d'une expertise qui induira des choix d'options quant à :

- ▶ La rémunération des jeunes et de l'encadrement,
- ▶ La prise en compte des mesures sociales,
- ▶ La logistique globale (*mobilisation, hébergement, restauration, transports, matériels mis à disposition, ...*),
- ▶ Le réaménagement des locaux d'accueil...

Ce projet de **Garde Nationale et Civique** doit être conçu comme un enjeu majeur. Il est global et propose quelques solutions concrètes face aux remises en cause qui altèrent le message républicain. Il implique donc la nécessité de le concevoir comme une priorité nationale. Ne symbolise-t-il pas la formule selon laquelle «le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité!». C'est un défi politique qui devra être arbitré en tant que tel.

La question budgétaire sera à prendre en compte selon les choix qui seront faits.

1/ Rémunération individuelle :

- ▶ 500€ / jeunes + 300€ en cotisations sociales,

2/ Rémunérations des encadrants :

- ▶ Définir le nombre des encadrants,
- ▶ Faire appel aux jeunes retraités du service public,

3/ Coûts logistiques :

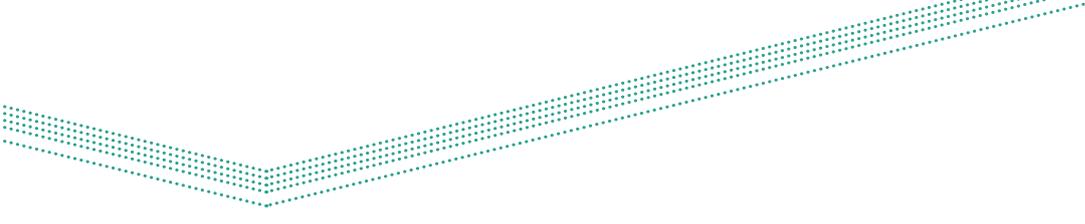
- ▶ Accueil des jeunes,
- ▶ Transports, repas et hébergements.

LE SUJET RESTANT À ARBITRER

L'autorité de tutelle reste une question majeure à trancher.

On pourrait s'orienter vers un encadrement «type gendarmerie» avec une hiérarchie placée sous autorité civile (Préfet?). Pour autant, il faut prendre en compte le souhait des autorités militaires de ne pas être dessaisies de cette mission.

Une autre possibilité, plus réaliste et mieux adaptée au projet, consisterait en la tutelle d'un nouveau ministère qui serait alors un grand «**Ministère de la Jeunesse, de la Citoyenneté, des Sports et de l'Égalité réelle**». Dans ce cas il faudra naturellement distinguer la tutelle administrative (ministère de la Jeunesse) de la tutelle opérationnelle (*ministère de la Défense ou SGDSN*).



❖ CONCLUSION ❖

Cette proposition concernant la création d'une Garde Nationale et Civique, soumise aujourd'hui à la réflexion des responsables Socialistes, s'inscrit dans un contexte complexe dont il faut tenter de tirer la quintessence.

Naturellement les événements tragiques de 2015 ne sont pas étrangers à cette idée dont les auteurs ont conscience qu'elle bouleverse certains concepts. Cependant, avant ces attaques terroristes qui ont frappé la France, quelques socialistes avaient déjà fait part de leur analyse sur les dysfonctionnements sociaux, civils, civiques et culturels de notre société. Ils avaient même émis, pour certains d'entre eux, des propositions concrètes. Les germes de cette réflexion étaient semés. Il a été jugé nécessaire de bousculer les principes établis qui ont surtout démontré leurs limites. Cette proposition tente de faire coïncider les besoins d'une nouvelle approche sociétale tout en émettant des options facilitant la mise en place d'outils pédagogiques performants. Elle devra contribuer à l'édification d'un nouvel espace relationnel entre une jeunesse désorientée, en quête d'espoir et la société des adultes déstabilisée par la succession des crises économique, sociale et identitaire.

Pour avoir quelque chance de réussir à renouer ce lien entre des espaces si éparpillés, chacun doit prendre conscience qu'il faut reconstruire un sens collectif qui doit à la fois prendre en compte la réalité sociale et la solidarité, mais aussi retrouver une capacité à mixer des populations de plus en plus enfermées dans des communautés ghettoïsées d'où il est extrêmement difficile de sortir. Pour cela, il faut retisser le lien entre les jeunes et la nation, leur offrir de nouvelles possibilités de carrière professionnelle, aider au désenclavement géographique, revaloriser la signification du collectif et redonner au mot «service» une dynamique positive et une dimension universelle. Telle est, entre autre, la démarche qui est proposée par la création d'une Garde Nationale et Civique.

LA GARDE NATIONALE ET CIVIQUE



(8 MOIS)

TRONC COMMUN EN HÉBERGEMENT COLLECTIF
(1 MOIS)

au choix

SERVICE PROTECTION
(7 MOIS)

GARDE NATIONALE

AUXILIAIRES
(30 000)

+

VOLONTAIRES SOUS CONTRAT
(20 000)

+

RÉSERVISTES
(30 000)

+

CADRES PROFESSIONNELS
(5 000)

TOTAL = 85 000

SERVICE CIVIL
(7 MOIS)

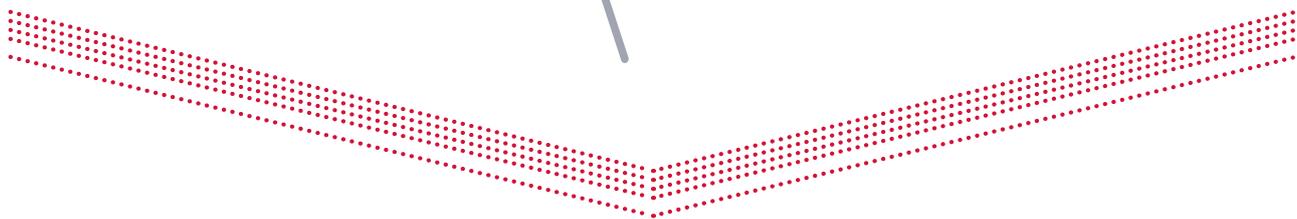
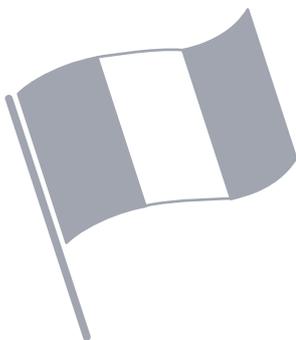
GARDE CIVIQUE

- ▶ environnement
- ▶ social
- ▶ éducation
- ▶ soutien aux associations
- ▶ soutien aux collectivités

EUROPE/ INTERNATIONAL

- ▶ en Allemagne avec l'OFAJ
- ▶ au Canada avec l'OFAJ
- ▶ en Europe en mobilisant le Service volontaire européen
- ▶ à l'international avec une collaboration avec France Volontaire

armées / police / gendarmerie / pompiers



parti-socialiste.fr